

Le Courriel d'information

n°273 – Vendredi 12 Octobre 2001.

L'OMC ET NOUS

Dans ce numéro

Le Commerce de la tragédie

Par Mark Weisbrot

Chaque crise, chaque tragédie est pour certains une chance, n'importe quel avocat marron vous le dira. On s'attend à voir le Pentagone engraisser son budget déjà passablement gonflé, et l'Attorney général John Ashcroft égratigner la Déclaration des Droits, tout cela au nom de la Guerre contre le Terrorisme.

Mais que dire de « l'Administration de la Promotion du Commerce » ? Cela semble un peu gros, mais c'est pourtant ce que l'administration Bush se prépare à faire accepter par le Congrès en quatrième vitesse en usant du même prétexte, même s'il risque ce faisant de déclencher la première lutte entre les partis d'après le 11 septembre.

L'Administration de la Promotion du Commerce (autrefois dite « voie rapide » ou Fast Track) donnerait à l'administration le pouvoir de négocier de nouveaux accords internationaux sur le commerce, le congrès ne pouvant que voter sur le produit final. En ligne de mire l'accord controversé du ZLEA (Zone de Libre Echange des Amériques), qui concerne 34 pays.

« Le Congrès soutiendra-t-il le libre échange, le fondement même de notre prééminence internationale ? » se demande Robert Zoellick, représentant des Etats-Unis pour le commerce, et expert de l'administration Bush. Cela dépend bien sûr de ce qu'il entend par « libre échange ». Le scepticisme est très répandu dans le public : dans un récent sondage de l'Université du Maryland, 72 pour cent des gens étaient d'avis que les dirigeants qui décident de la politique américaine du commerce prêtent trop peu



d'attention aux préoccupations des travailleurs américains.

Les gens ont bien raison d'être sur leur garde. Ce que Zoellick ne nous dit pas, c'est qu'une large majorité d'Américains ont subi une baisse de leurs revenus en raison de notre ouverture élargie au libre-échange durant les 20 dernières années, et de la manière dont cela s'est fait.

La plupart des économistes rechignent à l'admettre publiquement, le libre échange étant la religion dominante de leur profession. Mais c'est une donnée avec laquelle ils doivent compter dans leurs travaux.

Des économistes ont estimé la contribution du libre-échange à la redistribution du revenu vers le haut aux Etats-Unis. Ils ont aussi tenté de mesurer le gain pour l'économie nationale, en termes d'augmentation des revenus, entraîné par la suppression des tarifs et des autres contraintes portant sur le commerce.

Il s'avère que, pour une large majorité d'Américains, l'impact négatif du libre-échange sur la redistribution –depuis les revenus bas et moyens jusqu'aux revenus les plus élevés-dépasse les gains dus à la baisse des coûts des importations. Cela est vrai même si l'on utilise les estimations les plus optimistes sur les gains provenant du libre-échange, et même si l'on utilise les estimations donnant les chiffres les plus bas sur l'accroissement des inégalités entraîné par le libre-échange.

Pratiquement tous les économistes reconnaissent que le libre-échange a accentué le fossé qui sépare ceux qui ont un diplôme universitaire des trois-quarts de la population active des USA, qui n'en possèdent pas. Reste à savoir de combien. En utilisant les chiffres les plus bas sur l'accroissement des inégalités entraîné par l'ouverture du commerce, on voit que les trois-quarts de la population active ont perdu entre 1,6 et 2,4 pour cent de leurs revenus durant les deux dernières décennies.

Si l'on se sert des estimations les plus élevées concernant l'impact du libre-échange sur l'éventail des revenus, on voit que les trois-quarts de la population active des Etats-Unis ont perdu entre 12,2 et 12,9 pour cent de leurs revenus.

Sans oublier que tout cela fait abstraction, comme le font tous les modèles économiques, des pertes économiques dues à la fermeture d'usines et aux longues périodes de chômage résultant du libre-échange.

Les sondages sont le reflet de ces tendances économiques, ce qui est tout à fait révélateur du fait que ceux qu'on donne comme « moins instruits » ont un regard beaucoup plus perspicace sur les réalités économiques que les experts et les intellectuels qui règnent sur les médias écrits et audio-visuels. Point n'est besoin d'un doctorat en économie pour imaginer que mettre la plus grande partie de la force de travail américaine en compétition avec des gens qui gagnent quelques dollars par jour, cela va faire baisser la plupart des salaires chez nous.

Et donc lorsque Mr.Zoellick nous demande de soutenir le libre échange dans l'intérêt de la sécurité nationale, il devrait au moins avoir l'honnêteté de reconnaître qu'il demande à la majorité des Américains de faire davantage de sacrifices, tandis que les autres s'enrichissent.

Il est certain que le terme de « libre échange » donne une fausse idée de ces accords. L'ALENA (Accord de Libre Echange Nord-Américain), ainsi que l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), ont développé la forme de protectionnisme la plus coûteuse au monde, aussi bien économiquement qu'en termes de vies humaines. Il s'agit de l'extension à l'échelle internationale de la protection par des brevets des produits pharmaceutiques contre la concurrence des produits génériques. L'ALENA a accordé aux compagnies le nouveau et puissant droit d'engager directement des poursuites contre les gouvernements, droit qu'elles ont déjà utilisé pour contourner la réglementation sur l'environnement.

Voilà pourquoi nous avons besoin d'une participation totale de nos élus au Congrès pour concevoir la politique commerciale internationale. Et voilà pourquoi les responsables de l'Administration, qui actuellement se drapent dans la bannière étoilée, sont si limités dans leur engagement.

Mark Weisbrot. Article publié en collaboration avec CEPR www.cepr.net
4 octobre 2001
Traduction Jean Pierre Renard, traducteur bénévole coorditrad@attac.org

Cet article actualise un document qui vient d'être publié, intitulé 1980-2000 : vingt ans de mondialisation
http://attac.org/fra/toil/doc/cepr05fr.htm



A l'occasion des mobilisations qui s'organisent dans le monde entier pour les 9 et 10 novembre contre un Nouveau Cycle de négociations à l'occasion de réunion de l'OMC à Doha (Qatar), nous vous invitons à consulter le site Internet qui est spécialement dédié à cet événement : http://attac.org/nonewround

Ce n'est pas la faute de l'OMC

Audition de M. Mike Moore, Directeur général de l'OMC

ASSEMBLÉE NATIONALE COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
COMPTE RENDU N° 3
(Application de l'article 46 du Règlement)
Mardi 9 octobre 2001 (Séance de 16 heures 15)

Présidence de M. François Loncle, Président

Le Président François Loncle a indiqué que la Commission était vivement intéressée par la préparation et les perspectives de la conférence de Doha qui se tiendra dans un mois et fait suite à celle de Seattle qui a débouché sur une impasse. Certains estiment que Doha devrait donner le signal d'un nouveau cycle de négociations commerciales susceptible de relancer les échanges. D'autres mettent l'accent sur la nécessaire régulation de la mondialisation, sur la protection de l'environnement, sur les normes sociales et sur le principe de précaution en matière alimentaire.

Il a souhaité connaître l'analyse de M. Mike Moore sur les conséquences économiques et commerciales des attentats du 11 septembre et des frappes contre l'Afghanistan. L'économie mondiale, déjà entrée en ralentissement avant ces événements, suscite des craintes : krach boursier, ralentissement de l'activité du transport aérien, augmentation des primes d'assurance, repli de la consommation des ménages, freinage des échanges internationaux. Il a demandé si l'alternative actuelle se posait entre retour du protectionnisme et renforcement du multilatéralisme.

M. Mike Moore a précisé que le rôle du Directeur général était de se mettre au service des membres de l'OMC, et de faciliter les négociations entre les ministres, ce qui est particulièrement d'actualité un mois avant le sommet de Doha, où chacun veut éviter la répétition de l'échec de Seattle. Des décisions de long terme doivent être prises, sinon l'OMC entrera dans une sorte d'hibernation, et des options dangereuses pourraient surgir. Un nouveau cycle de négociations s'impose, et il faut avoir à l'esprit des idéaux élevés.

M. Mike Moore a souligné que l'on ne devait pas attribuer tous les maux à l'OMC : ce sont les Gouvernements qui choisissent d'affecter des crédits à l'armement ou qui laissent s'installer la corruption. L'argument du développement va dans le sens d'une ouverture plus grande des marchés, qui peut tirer des millions de personnes de la misère. Si l'on veut atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté fixés par les Nations unies, il faut progresser dans la libéralisation des échanges, car ce sont les pays les plus pauvres qui rencontrent les plus grands obstacles à leurs exportations. Ils gagneraient, selon une étude, 155 milliards de dollars par an avec la libéralisation plus poussée du commerce. Il faut féliciter l'Union européenne qui a donné l'exemple de la solidarité avec l'initiative d'ouverture du marché communautaire aux pays les moins avancés appelée « Tout sauf les armes ».

Globalement, la diminution des obstacles aux échanges agricoles, industriels et de services permettrait un gain de richesse égal à 613 milliards de dollars, c'est-à-dire à l'économie du Canada tout entier. La libéralisation de tous les obstacles représente deux fois l'équivalent de l'économie de la Chine. Les gains qui résulteraient de ces évolutions seraient donc infiniment plus élevés que les subventions que nous versons aux pays en développement.

Le commerce n'est évidemment que l'un des éléments d'un ensemble de politiques qui, au total, permettraient le développement. Les Gouvernements et les dirigeants politiques savent qu'aucun pays ne peut agir isolément pour la lutte contre le SIDA, restaurer l'environnement ou assumer l'exploitation d'une compagnie aérienne, ou encore répondre à la menace du terrorisme international.

Le mois prochain, l'OMC accueillera 1,5 milliard de citoyens chinois dans son système, pour participer à la définition de la contribution future au développement économique global, à la paix et à la sécurité.

La France est particulièrement intéressée au fonctionnement efficace du système commercial multilatéral. En 1999, 40 % de son PIB était lié au commerce de marchandises, elle exportait 7 % de son PIB en dehors de la Communauté et 14 % au sein de la Communauté. La France est le 2ème exportateur agricole mondial, le 3ème exportateur de services. Elle a augmenté ses

exportations à la suite de la conclusion du cycle de l'Uruguay Round et est l'un des principaux bénéficiaires de notre accord sur les services. Les exportations françaises dans le secteur du commerce des services ont représenté 77 milliards de dollars pour l'année 2000.

La fin de l'année verra une récession de nature technique au Japon, en Europe et aux Etats-Unis. Il n'y a pas lieu cependant de penser, comme le disent certains commentateurs, que les événements du 11 septembre doivent entraîner le repli sur soi et la diminution des échanges.

La prochaine conférence ministérielle est l'occasion d'affirmer nos procédures, de renforcer la confiance en l'économie globale et de fortifier le système commercial multilatéral. Une Europe forte contribue d'ailleurs à consolider ce système.

M. Roland Blum a estimé que les prochaines négociations commerciales pourraient achopper sur plusieurs points, notamment la question des normes sociales et environnementales ou encore de l'agriculture. Il semble au demeurant que les clivages pauvres/riches n'expliquent pas toutes les oppositions, puisque l'Europe et le Japon, d'un côté, se disent favorables aux subventions, et de l'autre le groupe de Cairns, y est hostile.

Toutefois, depuis les événements du 11 septembre, les Etats-Unis interviennent plus directement dans l'économie, notamment l'aéronautique. Ce changement pourrait-il avoir une influence sur les prochaines négociations ?

Enfin, M. Roland Blum a souhaité connaître l'avis de M. Mike Moore sur la taxe Tobin.

M. Pierre Brana a souligné que l'une des conséquences des attentats terroristes sera un essoufflement de la croissance dans les pays en voie de développement (PVD). A cet égard, le Président de la Banque mondiale, M. James Wolfensohn, parle d'un bilan « inaperçu » qui va frapper les PVD et provoquer la mort de dizaines de milliers d'enfants. M. Mike Moore partage-t-il cette sombre analyse et quels sont les moyens dont l'OMC dispose pour réagir ?

S'agissant des candidatures à l'OMC, le fait que la Russie participe à la coalition antiterroriste peut-il faciliter son adhésion à l'OMC ?

M. François Guillaume a demandé si le principe de la globalité retenu pour l'Uruguay Round serait maintenu à Doha.

En outre, rappelant que le Congrès américain avait accepté les accords du GATT avec la réserve considérable de se retirer de l'OMC si les intérêts américains étaient contrariés, il a souhaité savoir si les Etats-Unis pourraient à nouveau maintenir leur prétention à user d'une négociation en fonction de leurs intérêts personnels et à s'en retirer.

M. Mike Moore a répondu aux intervenants.

De nombreuses pierres d'achoppement dans la négociation, comme par exemple l'agriculture, la propriété industrielle, etc., provoquent des difficultés avec les pays en développement. La presse des pays riches est souvent assez condescendante avec ces pays traités de manière trop globale alors qu'ils sont en fait très différents les uns des autres. Il suffit de comparer ceux d'entre eux qui exportent du pétrole et ceux qui en importent.

Les attentats du 11 septembre ont entraîné un certain interventionisme dans l'économie américaine, comme cela a été le cas pour les compagnies aériennes. Est-ce qu'il y a des risques de récession mondiale ? Sur ce point, M. Mike Moore s'est montré prudent observant qu'il en avait prévu, jusqu'à présent, deux sur sept.

Quant à la Taxe Tobin, dont l'idée date des années soixante-dix, le professeur Tobin lui-même reconnaît qu'elle n'est pas opérationnelle. Dans ce contexte où l'on n'arrive pas à se mettre d'accord sur le niveau de l'Aide publique au développement, comment réussirait-on sur la Taxe Tobin ? A l'évidence certains gouvernements s'y refuseront.

Les déclarations du Président de la Banque mondiale sont justes, la récession dans les pays riches a également des conséquences dans les pays pauvres où elle génère des troubles. Dans le cas de la Malaisie par exemple, 24 % du PIB sont liés aux exportations avec les Etats-Unis. La récession aux Etats-Unis l'atteint donc directement.

L'entrée de la Chine dans l'OMC, personne n'y croyait il y a quelque temps. Aussi convient-il d'être optimiste quant à celle de la Russie car le Président Poutine comprend les problèmes et s'efforce de les résoudre.

Après avoir observé ne pas aimer le concept de « globalité » qui se réfère à la position de certains Etats, il a souligné qu'il était nécessaire que les décisions soient acceptées par le marché



et qu'une décision soit prise pour un nouveau cycle nécessitant une large négociation.

Les négociations seront plus ouvertes que jamais. Il va de soi que les Etats-Unis, comme les autres Etats, lutteront pour leurs intérêts. Il y aura un large cycle de négociations ou rien. Il a soutenu que l'Uruguay Round avait été un succès.

Rappelant que la France était attachée à un système multilatéral en matière commerciale, M. Jean-Claude Lefort a estimé que, pour des raisons de fond et d'opportunité, la réunion de Doha ne réunissait pas les conditions nécessaires à un succès. M. Mike Moore l'a dit lui-même : « Si nous échouons l'OMC sera en hibernation ». Or Seattle a échoué pour trois raisons : le poids de l'opinion publique qui veut participer en direct aux négociations, la contradiction Etats-Unis/Europe et les pays du Sud qui ne s'y retrouvent pas. A Doha, 647 ONG sont autorisées à participer à raison d'un membre par organisation et seuls les premiers journalistes inscrits pourront participer. Que reste-t-il pour l'opinion publique ? On le constate, l'une des causes de l'échec de Seattle est amplifiée à Doha, sans parler des contradictions persistantes entre les Etats-Unis et l'Europe ou encore des pays du Sud que l'on « exhorte », ce sont les propres termes de M. Mike Moore, à participer à ce cycle.

Enfin, le chiffre de 150 milliards de dollars de retombées chaque année pour les pays du Sud est contestable dans la mesure où il vaudrait mieux attendre la fin des négociations et connaître le contenu du compromis final pour l'évaluer.

En conclusion, ne serait-il pas plus responsable de reporter Doha ?

Citant Auguste Comte pour qui « tout est poison, rien n'est poison, tout est question de mesure », M. Jacques Myard a jugé que l'OMC était la pierre philosophale de l'humanité dans la mesure où elle va tout résoudre. On en est loin et si le commerce apporte du progrès, c'est à la condition d'un développement équivalent des nations. La liberté totale du commerce, c'est-à-dire l'ouverture des frontières sont facteur de déstabilisation. Si l'organisation d'un nouveau round est politiquement risquée, il n'est en outre pas certain que l'on en ait besoin au regard de la croissance constante ces dernières années du commerce international. Mettre l'accélérateur sur la libéralisation n'est pas raisonnable au moment où l'on a des difficultés à assurer un équilibre entre le Nord et le Sud qui soit plus conforme à une justice sociale. Il vaudrait mieux consolider les acquis plutôt que d'accélérer.

Le Président François Loncle a fait remarquer à M. Mike Moore que cette réunion lui donnait l'occasion de découvrir un bon échantillon de la contestation française à l'OMC.

M. Patrick Delnatte a demandé des précisions sur l'orientation et les axes de travail de l'OMC consacrés aux échanges de produits textile-habillement.

Mme Béatrice Marre s'est fait l'écho du consensus sur le maintien d'un système multilatéral même si l'OMC gagnerait à entrer dans le système onusien. L'une des questions qui se pose est de savoir quelle dose d'ouverture et de régulation, notamment en direction des pays du Sud, faire entrer dans l'OMC.

S'agissant de la prochaine conférence de Doha, la question du lieu se pose également.

Enfin, sur le fond, un texte présenté par Stuart Harbison, Président du conseil général de l'OMC, circule et il serait intéressant d'obtenir des éléments sur son contenu pour savoir si des avancées réelles, en particulier en termes de régulation pour les pays en voie de développement, sont prévues ou bien si, une fois de plus, on va se retrouver dans la situation de Seattle avec des discussions entre pays développés.

Mme Marie-Hélène Aubert a tout d'abord relevé que, depuis quelques années, certains pays se spécialisaient dans certains secteurs de production comme le textile ou l'électroménager, alors que parallèlement ces secteurs disparaissaient par pans entiers de nos pays, du fait du faible coût de la main d'_uvre dans les pays du Sud et du très faible coût du transport et de l'énergie. Or l'on sait que les flux de transport explosent avec la libéralisation. Ce phénomène est-il souhaitable et durable à terme ?

Elle a ensuite demandé à M. Mike Moore quel était son point de vue sur les relations entre l'OMC et les grandes conventions internationales onusiennes par exemple. Comment faire pour que l'OMC se soumette aux règles adoptées dans les enceintes internationales ?

M. Mike Moore a estimé que beaucoup de choses avaient changé depuis Seattle. Les pays développés sont plus attentifs aux discours des



pays en développement qui, de leur côté, connaissent mieux leurs dossiers. Certains thèmes peuvent désormais être abordés qui n'auraient pu l'être à Seattle.

Le principal problème qui se pose aux démocraties émergentes est moins de savoir quel parti va triompher aux prochaines élections que d'empêcher une baisse du niveau de vie qui ferait replonger le pays dans les difficultés antérieures.

Il ne servirait à rien de repousser les rencontres ministérielles, ne serait-ce que pour la quarantaine de membres qui, faute de moyens, ne disposent d'aucune représentation permanente à Genève et ne peuvent donc pas s'y exprimer. Il faut sauvegarder le rythme des rencontres ministérielles qui s'impose en vertu du Statut de l'OMC.

Il faut se garder de tout romantisme et privilégier une approche visionnaire et pragmatique. Le progrès n'est pas fini, les changements sont continus, même si parfois certaines périodes sont plus difficiles. M. Mike Moore a confié que lui-même avait traversé ce type de période en connaissant un temps de chômage.

En ce qui concerne le commerce, il n'y aura jamais de libre-échange intégral mais il convient de favoriser les échanges, y compris culturels.

Certains pays en développement ont été très irrités par les résultats de l'Uruguay Round dans le secteur du textile, qu'il ont jugé décevants. Il est vrai que les pays développés ont perdu des emplois dans ce secteur. L'OMC a prévu certains correctifs, notamment les procédures anti-dumping. Un centre juridique, indépendant de l'OMC, a été ouvert afin d'apporter des conseils pour éviter d'éventuelles procédures contentieuses.

Il ne faut pas être hypnotisé par le fait de devenir une organisation des Nations unies. Le véritable problème est la recherche d'une cohérence entre les actions des diverses institutions internationales.

L'Union européenne s'est ouverte aux pays les moins avancés. C'est un point positif mais elle ne doit pas en attendre de reconnaissance éternelle. Si on veut de la gratitude, il ne faut pas faire de la politique mais acheter un chien, c'est plus sûr.

La technologie a supprimé des emplois, ce n'est pas la faute de l'OMC. Le rôle de cette institution est d'être l'architecte du commerce international et elle dispose pour ce faire de mesures contraignantes. Il existe des accords internationaux, notamment en matière d'environnement, qui sont en contradiction avec les règles de l'OMC. Il faut rechercher davantage de cohérence, ce qui demande beaucoup de travail. Il ne faut cependant pas attendre tout de l'OMC, qui est une petite organisation : ses effectifs sont par exemple le quart de ceux de l'OCDE.

Le Président François Loncle a remercié M. Mike Moore pour sa franchise et son ton très éloigné de celui de la technocratie.

A l'occasion des mobilisations qui s'organisent dans le monde entier pour les 9 et 10 novembre contre un Nouveau Cycle de négociations à l'occasion de réunion de l'OMC à Doha (Qatar), nous vous invitons à consulter le site Internet qui est spécialement dédié à cet événement : http://attac.org/nonewround

« Business more than usual »

Révélations gênantes pour Tony Blair
Par CHRISTOPHE BOLTANSKI (LONDRES)
Le mercredi 10 octobre 2001 LIBERATION

(Nous prions le journal Libération de nous excuser d'avoir reproduit sans leur autorisation pour le distribuer gratuitement cette information qu'ils ont publiée récemment)

Un bon expert en communication doit avoir l'esprit d'à-propos. Moins d'une heure après que les deux avions se sont écrasés sur le World Trade Center, le 11 septembre, Jo Moore, une conseillère du ministre britannique des Transports, a envoyé un e-mail à ses supérieurs: «Sujet: relation avec les médias. C'est un très bon jour pour ressortir tout ce qu'on veut faire passer en douce.» Le message, publié hier par deux quotidiens de Londres, embarrasse le gouvernement, souvent accusé de manipuler l'opinion avec son armée de spin doctors, littéralement «raconteurs d'histoires». La coupable a dû présenter hier ses excuses.

«Tous ceux qui ont été mis au courant sont consternés. Chercher à retirer un bénéfice politique de la mort de milliers de personnes témoigne d'un véritable manque de sensibilité», a confié un responsable gouvernemental à The Independent. Mais, de fait, les ministres travaillistes ont profité de la crise pour mettre

en œuvre des projets impopulaires ou sensibles. Ainsi, dans la foulée des attentats, un proche de Tony Blair a été catapulté à la tête de la BBC. La semaine dernière, les autorités britanniques ont donné leur feu vert à l'ouverture d'une usine nucléaire très controversée. Devant un congrès travailliste uni comme un seul homme, Tony Blair a lui-même saisi l'occasion pour prôner le passage à la monnaie unique avant la fin de la législature. Le ministre de l'Intérieur, David Blunkett, s'apprête à revoir les lois sur l'immigration et le droit d'asile et envisage d'instaurer, pour la première fois depuis 1952, une carte d'identité.

Dans ce climat d'union sacrée, même les europhobes les plus convaincus n'ont pas bronché quand Londres a approuvé la création d'un mandat d'arrêt européen et d'une procédure d'extradition automatique entre les quinze Etats membres. Pendant la guerre du Kosovo, Tony Blair avait été accusé de négliger les affaires intérieures. Aujourd'hui, le chef de guerre n'oublie pas qu'il est aussi Premier ministre.

La Banque mondiale est-elle contre l'OMC ?

Official Use Only
SecM2001-0505

Brouillon d'un rapport de recherche sur les politiques
"Globalisation, croissance et pauvreté : faits, craintes et programme d'action"

La circulation de ce document est restreinte et il ne doit être utilisé que par les récipiendaires dans l'exercice de leurs fonctions officielles.

(.) p. 57

En dépit d'une remarquable augmentation du nombre de ses membres et d'un élargissement de la couverture du système multilatéral, la création de l'Organisation Mondiale du Commerce n'a apporté que relativement peu de changement dans la conduite du système. Le principe de consensus est encore utilisé pour les décisions les plus importantes et tous les membres sont représentés également au bureau de direction exécutive, le Conseil Général ainsi qu'aux rencontres ministérielles. Même si ceci permet aux petits pays en développement d'avoir une représentation beaucoup plus grande que ce qu'ils auraient avec une instance exécutive plus petite, ils ont beaucoup moins d'influence que ce qu'on pourrait attendre de l'égalité de représentation. Les difficultés logistiques signifient que plusieurs pays en développement sont représentés de façon inadéquate à Genève et sont par conséquent incapables de participer pleinement au large éventail des activités de l'Organisation mondiale du commerce. De plus, la taille a son importance dans bien des cas, particulièrement dans le règlement des différends où seuls les plus grands pays peuvent user de la menace de représailles contre des mesures illégales. Si les États-Unis ont gain de cause contre le Bangladesh dans une affaire de pratiques commerciales injustes, il leur est possible d'imposer en représaille des taxes à l'importation sur les produits du Bangladesh. À cause de l'asymétrie dans la taille des économies, le coût imposé par cette pénalité aux consommateurs américains sera probablement peu élevé, et très important pour les producteurs du Bangladesh. Supposons maintenant l'inverse, où le Bangladesh gagne un jugement contre les É.-U.. Si le Bangladesh imposait des taxes punitives sur les produits des É.-U., son économie en souffrirait probablement beaucoup plus que celle des É.-U..

(.)

Les règles antidumping de l'Organisation mondiale du commerce n'ont pas de sens au point de vue économique et permettent aux pays de restreindre les importations sans justifications économiques. Les pays en développement supportent le poids de ces mesures de manière disproportionnée, que ce soit face aux marchés des pays industrialisés ou face à d'autres pays en développement. Même si le Japon est sérieusement affecté par les actions antidumping, Finger NG et Sonam (2000) montrent que certains pays en développement font face à 30 fois plus d'actions antidumping par dollar d'exportation que le Japon. Il est clair que certaines formes de protection spéciale sont nécessaires lorsque des pays se trouvent politiquement incapables de maintenir une position ouverte, mais il est possible de développer des systèmes de sauvegarde qui n'impliquent pas les abus de l'antidumping (Finger 1998).

Un certain nombre d'accords provenant des Cycles de négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, tels ceux sur les TRIPS, sur l'évaluation des douanes et sur les standards de produits, obligent les pays en développement à établir des institutions qu'ils n'avaient pas auparavant ou à renforcer grandement des institutions existantes. De plus

un certain nombre de ces accords codifient les pratiques établies des pays industriels, au lieu de rechercher des approches qui envisagent ces problèmes dans le contexte des pays en développement. Finger et Schuler (2001) en viennent à la conclusion que l'Accord sur l'évaluation des douanes ne répond pas aux problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement et peut leur causer de sérieuses pertes de revenus de douanes, compte tenu des conditions qui y prévalent.

L'Accord TRIPS cause beaucoup de préoccupations quant à ses implications sur le coût des médicaments essentiels Même si les pays en développement reconnaissent généralement le besoin d'une certaine protection de la propriété intellectuelle, ils sont aussi préoccupés par la possibilité que les règles actuelles mettent hors de portée des pauvres bon nombre de médicaments brevetés et d' articles brevetés de première nécessité. Cette question a été mise en évidence par un procès récent contre le gouvernement d'Afrique du Sud pour avoir, entre autres, permis l'importation parallèle de médicaments dans le but de faire baisser les prix. Jean Lanjouw (2001) fait une proposition intéressante de modification des droits de propriété intellectuelle sur les produits pharmaceutiques qui assurerait aux pays pauvres l'accès aux médicaments cruciaux au coût marginal de production (encadré 2.1).

Encadré 2.1

Modifier les droits de propriété intellectuelle sur les produits pharmaceutiques au bénéfice des pays pauvres.

Jean Lanjouw (2001) présente une proposition novatrice d'amendement du système international de droit de propriété intellectuelle pour les médicaments qui touchent à des maladies globales. Dans son scénario, les compagnies pharmaceutiques novatrices peuvent choisir d'établir leurs droits de propriété intellectuelle soit dans les marchés des pays riches soit dans ceux des pays pauvres, mais pas les deux. Ainsi, dans le cas des médicaments antiviraux qui combattent le SIDA/VIH, il serait dans l'intérêt des compagnies pharmaceutiques - qui ont fait la recherche et le développement en visant principalement les marchés des pays riches - de choisir de déposer des brevets pour les marchés des pays riches. Les technologies seraient alors librement disponibles dans les pays en développement, mais les producteurs ne pourraient pas exporter ces médicaments bon marché dans les pays riches. Lanjouw soutient que ce système serait une mesure très peu décourageante pour l'innovation parce que la plupart des revenus potentiels sont dans les pays riches. Ainsi les pays pauvres auraient accès à des médicaments bon marché, mais les incitations à l'innovation resteraient fortes dans le monde. Cette proposition présente un aspect intéressant : elle ne découragerait pas les compagnies pharmaceutiques à faire de la recherche et développement sur les maladies globales pour lesquelles le marché principal se trouve dans les pays en développement. Lorsqu'il y a peu de demandes dans les marchés de l'OCDE pour une innovation, des Droits de propriété intellectuelle dans des pays en développement pourraient être une incitation importante pour que des compagnies (où qu'elles soient) fassent la recherche et le développement de produits adéquats. Le régime proposé par Lanjouw met en avant le fait que les Droits de propriété intellectuelle sont importants pour stimuler l'innovation et que c'est dans l'intérêt des pays en développement de protéger ces droits qui vont amener plus d'innovations en rapport avec leurs problèmes. D'un autre côté il n'y a pas d'intérêt pour les pays en développement de protéger les Droits de propriété intellectuelle sur les traitements du SIDA ou du cancer, qui sont communs dans les pays riches, parce que cette recherche basée sur les revenus des marchés de l'OCDE va se faire de toutes façons.

Le problème de participation des petits pays en développement demeure sérieux. Même ceux d'entre eux qui ont des représentants permanents à Genève doivent se restreindre à un petit nombre de questions pour pouvoir participer efficacement. Presque la moitié des pays les moins développés n'est même pas représentée à Genève, ce qui empêche ces pays de participer pleinement.

La proposition de nouvelles questions a généré un grand nombre de préoccupations parmi les pays en développement. En particulier, ils s'opposent à l'idée d'utiliser des sanctions commerciales pour imposer des standards de main d'œuvre et d'environnement. Il y a un danger réel que ceux-ci deviennent de nouveaux outils protectionnistes. Nous pensons qu'un nouveau cycle de négociations commerciales a plus de chances de réussir et d'accélérer le développement s'il maintient l'accès aux marchés comme préoccupation centrale.



Une dernière question commerciale que nous voulons aborder est celle des blocs régionaux de commerce. L'approche régionale du commerce international semble attrayante pour deux raisons : parce que cela fournit un accès préférentiel à des marchés partenaires et parce qu'il peut être plus facile de progresser avec un petit nombre de partenaires qu'avec les 140 membres de l'OMC. Cette conception, de même que l'augmentation de la longueur des négociations multilatérales, ont contribué depuis quelques années à accroître de façon spectaculaire le nombre d'accords commerciaux régionaux. Cependant, les avantages de blocs commerciaux Sud/Sud sont habituellement bien moins importants que ce qu'on pourrait croire de prime abord. Ils présentent le risque d'une dispersion de la redistribution, ce qui ne génère que peu de gains en bout de ligne.

Traduction: Jean McComber & Jean Pierre Renard, coorditrad@attac.org

A l'occasion des mobilisations qui s'organisent dans le monde entier pour les 9 et 10 novembre contre un Nouveau Cycle de négociations à l'occasion de réunion de l'OMC à Doha (Qatar), nous vous invitons à consulter le site Internet qui est spécialement dédié à cet événement : http://attac.org/nonewround

Crainte sur les services publics !

Article publié dans le cadre des Assises des services publics organisées à Lyon et St Etienne. Pour plus d'information
http://attac.org/nonewround/

Voir aussi le site Internet dédié à cet événement :
http://www.local.attac.org/rhone/agcs/index.htm

L'énergie
Par energie.rhone@attac.org

Le contexte énergétique mondial : les inégalités!

Actuellement 6 milliards d'humains consomment globalement 9 Gtep et demain, les 9 milliards d'individus en consommeront entre 13 et 30 Gtep selon les décisions politiques qui seront prises.

En ce début de millénaire, 1/3 des être humains n'ont pas accès à une énergie commerciale et n'a donc accès qu'au bois de feu. Plus de deux milliards ne connaissent pas l'électricité.

En même temps, 20% des individus les plus riches s'accaparent les 2/3 de la consommation d'énergie. Cette inégalité peut s'énoncer comme suit : un Nord Américain consomme deux à trois fois plus d'énergie qu'un Européen, 30 fois plus qu'un Indien et, à l'extrême, 200 fois plus d'électricité qu'un Africain.

Ces inégalités énergétiques traduisent sans doute plus fidèlement les inégalités sociales que n'importe quel seuil de pauvreté car l'énergie est depuis la préhistoire un des fondements de nos civilisations et du rapport social.

C'est donc dans un contexte d'énormes inégalités entre pays développés et PVD, mais aussi entre riches et pauvres de chaque zone, que les politiques énergétiques sont élaborés dans chaque pays. Ces inégalités criantes devraient imposer un devoir de solidarité mondial et une coopération politique visant à établir un plan mondial de réduction des inégalités énergétiques. Au lieu de cela, chaque pays se place dans une stratégie de concurrence notamment pour l'accès aux ressources primaires fossiles (pétrole, gaz, uranium). Cette concurrence entraîne des tensions géopolitiques majeures dont la gestion pourrait se révéler catastrophique au niveau social (la Guerre du Golfe et l'embargo qui a suivi en témoignent parfaitement).

Des contraintes environnementales fortes :

La production et la consommation d'énergie font peser une triple menace sur l'environnement mondial : Epuisement des ressources, concentration excessive de gaz à effet de serre et risques nucléaires (cumul des déchets à très longue durée de vie, accidents et prolifération de matière fissible à éventuel usage militaire).

Localement, la production et la consommation d'énergie sont sources de pollutions dont les conséquences sociales (santé notamment) commencent tout juste à être évaluées.

La prise en compte de ces contraintes par la filière énergétique, et au-delà par l'ensemble des acteurs, se heurte à une culture économique établit qui « externalise » la plupart des coûts environnementaux sur la société toute entière. Le changement de mentalité nécessaire à une réelle prise en compte des facteurs environnementaux passe d'abord par une réforme profonde des indicateurs économiques servant aujourd'hui à piloter les activités humaines. L'intégration des coûts



environnementaux dans le prix est une des solutions mais pour ce faire
l'analyse économique doit s'orienter vers l'utilisation de " bilan matière " pour chaque produit. Notons que cette démarche vient d'être appliquée pour l'analyse de la filière nucléaire demandée par le Premier Ministre à trois experts.

L'enjeu économique : la capture des rentes !

L'économie étant avant tout un système de répartition de la richesse, les enjeux de la politique énergétique tournent autour des moyens d'affectation de la richesse tirée de la production et de la consommation d'énergie.

Actuellement, la libéralisation et la dé-réglementation d'origine politique entraînent une concentration international des activités énergétiques autour de quelques grands groupes. Ces derniers cherchent à devenir des entreprises globales au sens ou ces groupes tentent d'intégrer en leur sein d'une part une couverture commerciale mondiale et, d'autres part, l'ensemble de la filière énergétique et de ses débouchés. Ce phénomène d'intégration est basée sur une politique financière de fusion/acquisition permettant de s'implanter rapidement sur les marchés nationaux, de réunir des filières historiquement séparée (pétrole, gaz et électricité par exemple) et même d'acquérir d'autres métiers basée sur l'exploitation de réseau (eau, télécommunications….).
L'objectif de ces multinationales est bien sûr de s'installer sur les marchés des produits " vitaux " permettant par des politiques tarifaires adaptées de " capturer des rentes " continue que certains appellent " les impôts privés ". Le développement de l'abonnement global (frais fixes + consommation) participe de cette stratégie en déconnectant complètement la facture de la consommation réelle.
Cette stratégie permet aux groupes d'acquérir une puissance financière énorme pouvant dépasser celle de certains états ce qui leur permet notamment d'être en position de force lors des négociations avec le pouvoir politique. Le contrôle de l'énergie est un vecteur naturel de pouvoir sur l'économie ; il tant à devenir de plus en plus un facteur de pouvoir sur le politique.

Pistes pour une action politique citoyenne :

La ré-appropriation de l'avenir du monde par les citoyens de tous les pays passe inévitablement par la question énergétique qui conditionne fortement l'évolution économique, sociale et environnementale de la planète.

Trois axes pourraient être développer :

1.La politique énergétique : La mise en place et la promotion de solutions visant à maîtriser fortement la consommation d'énergie dans toutes les activités humaines est un des axes primordiaux de l'action citoyenne. Cet objectif doit se décliner sur de nombreux plans : de l'installation de lampes basses consommation aux rassemblements mondiaux pour soutenir le protocole de Kyoto.
Un des enjeux de cette lutte est de transformer durablement la " culture " énergétique de la société et donc de chacun des citoyens du monde.

Un deuxième axe de travail pourrait se constituer autour des énergies renouvelables et de leur utilisation décentralisée. Une partie non négligeable des besoins vitaux doit pouvoir être tirer d'installations profitant au maximum de l'environnement local et notamment des sources d'énergies renouvelables. Cette politique permettrait notamment de couvrir les besoins vitaux des populations non raccordés aux réseaux tout en augmentant la part des énergies renouvelables dans le bilan mondial.

2.La régulation de l'économie : Le recentrage de l'économie sur le court terme et la " marchandisation " croissante des activités sont les conséquences de l'application politique de véritables " dogmes " économiques : l'efficience des marchés libres, les bienfaits de la concurrence, la croissance par l'exportation…..

L'analyse et la critique de ces "nouvelles " bibles " doivent être conduite dans une optique de vulgarisation populaire. Cette " éducation populaire " est crucial pour casser les pratiques politiques actuelles qui sont toujours légitimées par des " experts " en techno-science. De ce point de vue, il serait souhaitable de revitaliser le débat démocratique en généralisant " l'évaluation social " des activités au sein de structures indépendantes accueillant les citoyens et leurs associations.

Il faut aussi lutter fermement contre l'obligation faite aux acteurs économiques, par les actionnaires (les marchés !), de raisonner uniquement en terme de rentabilité à court terme . Ceci nécessite un encadrement politique fort non seulement du secteur énergétique mais aussi de l'ensemble des secteurs structurant la demande d'énergie (transport, urbanisme…). Il



faut pour cela briser le cycle mondial de déréglementation de l'économie en imposant une régulation globale des activités basée sur des indicateurs économiques réformés prenant en compte les aspects sociaux et environnementaux des activités.

Il est aussi nécessaire, pour que le pouvoir politique retrouve sa place dominante, d'exiger un contrôle plus strict des concentrations capitalistiques en exigeant
Ä

l'application de lois anti-trust redonnant une taille " humaine " aux entreprises et permettant un " re-localisation " des activités sur des territoires support de démocratie.

3.La coopération et la démocratie : Compte tenu des inégalités criantes mais aussi des différences culturelles, il n'est pas réaliste de croire que la solution se trouve dans l'émergence d'un système global et vertueux. L'enjeu semble plutôt être de penser des systèmes économiques régionaux imbriqués coordonnés en vertu des principes de subsidiarité et de solidarité.
Ce nouveau système de " tutelle " politique doit séparer les fonctions législatives d'orientation, les fonctions techniques de régulation et les fonctions pluralistes d'évaluation (garantir notamment la pluralité sociale, scientifique, idéologique, etc. de l'évaluation). La séparation des fonctions doit permettre l'émergence d'un dialogue démocratique (politique) axée sur la réalité des vécus et non sur le " spectacle médiatique ".

Ceci nécessite de dépasser la " guerre économique " actuelle en donnant aux " biens communs " de l'humanité (eaux, l'air, les ressources naturelles) un véritable statut juridique mondial prenant en compte leur rôle économique, social et environnemental.
Pour réaliser ce changement de culture à l'échelle mondiale tout en respectant les particularités de chacun, il faudra proposer les règles d'une démocratie " globale " et décentralisée fondée sur le pluralisme des constats et des évaluations, sur l'information et la concertation et enfin sur la décision majoritaire (pas de veto).

C'est par la définition démocratique d'objectifs d'intérêt général que la notion de service public pourra être refondée et définitivement légitimée au niveau mondial, régional, national et local.

Dans cette optique, la construction européenne est un enjeu puisqu'il symbolise, à niveau régional, la tentative la plus avancée de ce type de démarche politique. Ceci est particulièrement vrai pour l'énergie puisque l'Union Européenne porte encore, faiblement il est vrai, les valeurs d'intérêt général à l'OMC en préservant la possibilité d'imposer des missions de service public aux opérateurs du secteur de l'énergie(point I.4 de la communication de l'UE à l'OMC). Aller plus loin que l'affichage n'est qu'histoire de volonté politique, comprise comme un rapport de force électoral, que chaque citoyen peut contribuer à faire évoluer.

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Intéressé(e) par un rendez-vous il suffit de cliquer sur http://attac.org/rdv pour en obtenir les détails. Vous choisirez alors le pays dans lequel se tient la réunion.

Mardi 09: FRANCE: UZES – PERNES LES FONTAINES – CHALON – MARIGNIER – SOPHIA ANTIPOLIS – ANTIBES – FOIX / SVERIGE : UPPSALA

Samedi 13: DEUTSCHLAND: BERLIN – MUNCHEN / FRANCE: PARIS 11 – PAU – VILLEJUIF – BORDEAUX / NORGE : OSLO

Dimanche 14: DEUTSCHLAND: MUNCHEN / FRANCE: PARIS 11 – VILLEJUIF - BORDEAUX

Lundi 15: AUSTRIA: SALZBURG / FRANCE: CHATEAUBRIANT – LE THOR – REIMS - THONON

Mardi 16: BELGIQUE: BRUXELLES / FRANCE: PARIS 11 – ST NAZAIRE – METZ – PARIS 15 - PALAISEAU